

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 11 mars 2013, a adopté les règlements suivants :

RCA-23-8 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

RCA-92 : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

RCA-93 : Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 19 mars 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L. B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement